



الجمعية الجهوية لوكالات الأسفار للدار البيضاء - سطات

Association Régionale des Agences de
Voyages de Casablanca - Settat

PRESENTATION DE L'ARAVCS

PRESENTATION DE L'A.R.A.V.C.S.

AU SUJET de l'ARAVCS

Fondée en 1985, l'Association Régionale des Agences de Voyages de Casablanca/Settat est une association régionale à but non lucratif représentant les intérêts de près de 150 membres. Ces membres proviennent principalement d'agences de voyages de Casablanca et de sa grande région, instituée suite à la mise en place de la régionalisation en février 2016.

Regroupant le réseau de distribution le plus important au Maroc, l'ARAVCS est la première association régionale au Maroc en nombre, en taille et en chiffres d'affaires de ses membres. Elle est ainsi le principal partenaire des prestataires du secteur : transporteurs aériens, maritime et touristique, hôteliers, restaurateurs et loueurs de voitures

REPRESENTATIVITE ET IMPACT DE L'ACTIVITE DANS LE TOURISME

Les agences de voyages de Casablanca/Settat, membres de l'ARAVCS, représentent une force de vente de premier ordre dans la commercialisation de la destination Maroc en général et de Casablanca en

particulier. Elles participent activement au développement du Tourisme National et s'inscrivent dans la dynamique de la « **Vision 2020** ».

Objectifs de l'Association

L'ARAVCS a pour objet d'étudier les principales questions d'ordre économique, social, technique, financier et juridique, susceptibles de favoriser l'industrie touristique, de développer et de raffermir les liens entre les agences de voyages de la région, de défendre leurs intérêts corporatifs, de les représenter auprès des autorités compétentes, d'étudier et de proposer toute réforme visant à améliorer la situation des agences de voyages et de s'associer à toute manifestation en faveur de la promotion du Tourisme.

Ceci lui permettra, à moyen et long terme de :

- Contribuer durablement au développement du secteur et à l'amélioration de l'environnement touristique
- Favoriser les relations avec les différents partenaires de la profession dans l'intérêt mutuel des deux parties.
- Veiller au respect des contrats de collaboration et de la réglementation Partager la même vision au profit de la clientèle des agences
- Sensibiliser l'ensemble du secteur sur l'existence du Dahir régissant la profession
- Engager toute action juridique pour la défense des intérêts de la corporation Nouer des partenariats avec des spécialistes en formation avec des programmes spécifiques aux besoins de la profession

ORIENTATION DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

L'action de l'ARAVCS s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau des agences de voyages pour améliorer la performance et la compétitivité de l'activité des agences de voyages.
L'ARAVCS mobilise l'ensemble de ses membres pour développer les stratégies et orientations adéquates.

Ses orientations sont axées principalement sur :

1. les actions Professionnelles

- ❑ Relations Partenaires
- ❑ Assainissement - Défense des intérêts corporatifs Formation

2. les actions de Promotion développement

- ❑ Promotion des produits commercialisés par les membres
- ❑ Opérations Hadj et Omra
- ❑ Organisation de rencontres, séminaires, salons et forums

3. les actions de communication Interne et Externe

- ❑ Diagnostic : Réalisation d'études, d'enquêtes et de sondages sectoriels
- ❑ Jouer le rôle d'interface avec les professionnels du tourisme et des voyages
- ❑ Publication / site web / Magazine mensuel / Support de communication
- ❑ Rencontre avec la presse
- ❑ Publicités et communiqués de presse, écrite, parlée et télévisuelle

Nos Relations :

L'association représente ses membres

- ▶ Auprès du Ministère du Tourisme.
- ▶ Auprès de la Délégation Régionale du Tourisme.
- ▶ A la DRDQ, Direction de la Réglementation, du Développement et de la Qualité
- ▶ Auprès des autres Confédération, Fédérations du Tourisme, Associations Régionales, Conseils Régionaux du Tourisme (CRT), Offices National Marocain du Tourisme, etc...
- ▶ Auprès des instances patronales nationales : CGEM
- ▶ Au niveau européen et mondial : UFTAA : Union des Fédérations d'Associations d'Agences de Voyages

Conditions d'adhésion

- Exercer régulièrement et directement au Maroc, à titre lucratif la profession d'agent de voyages, conformément au Dahir n°1-76-395 du 24 Chaoual 1397 (8 octobre 1977) et décret Royal n° 2-76-254 du 24 Chaoual 1397 réglementant l'activité d'agent de voyages
- Adhérer sans réserve aux statuts et au Règlement Intérieur de l'Association
- S'acquitter de sa cotisation annuelle conformément à la réglementation statutaire,